

# **COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **SEANCE DU 28 JANVIER 2011**

Monsieur le Maire ouvre la séance et donne le compte rendu de la dernière séance qui est approuvé par l'ensemble des membres présents.

### **MISE EN SECURITE DU CLOCHER DE L'EGLISE**

Monsieur le Maire présente le dossier de mise en sécurité et rénovation du clocher de l'église Saint Martin pour un coût estimatif de 439 100,00 euros H.T.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le projet et autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions nécessaires pour la réalisation de ces travaux.

### **TARIFS MUNICIPAUX**

Sur proposition de Monsieur le Premier Adjoint, le conseil municipal à l'unanimité, fixe les tarifs des concessions du cimetière comme suit :

- concession trentenaire : 80 euros le m2 ;
- concession cinquantenaire : 140 euros le m2,
- case columbarium pour 30 ans : 450 euros plus 60 euros la plaque d'inscriptions,
- case columbarium pour 15 ans : 250 euros plus 60 euros la plaque d'inscriptions.

### **CONVENTION ECLAIRAGE PULIC**

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve la révision des prix pour l'année 2011.

### **CHOIX DU PRESTATAIRE POUR DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE AUX HANDICAPES**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les devis concurrents pour le diagnostic accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public. Après analyse des offres le Conseil municipal, choisit, à l'unanimité, l'entreprise ASCODIEX pour un montant de 1 400 euros H.T.

### **RENOUVELLEMENT DE BRANCHEMENTS VETUSTES**

A l'unanimité, le Conseil municipal, approuve le projet et le plan de financement établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme pour le renouvellement de branchements vétustes au Village et au quartier des Planards.

### **VIREMENTS DE CREDITS**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que les crédits prévus à certains articles du budget de l'exercice 2010 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer des virements de crédits (personnel non titulaire pour la somme de 810,87 euros et éclairage public pour la somme de 6 000,00 euros). Le Conseil municipal les approuve à l'unanimité.

### **INDEMNITE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accorde l'indemnité de gestion à Monsieur le Receveur municipal au taux maximum légal.

### **HERAMEN : CONVENTION DE LOCATION AVEC LE FC SL**

Monsieur le premier adjoint présente au Conseil municipal une demande du Football Club Servas Larnage pour occupation de la salle Rionne les mardis de 17 heures 30 à 19 heures 30 quand les conditions météorologiques ne permettent pas la pratique en extérieur. Le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer une convention de location avec FC SL pour l'occupation de la salle Rionne dans la limite des créneaux horaires disponibles.

pour extrait  
en Mairie, le 1<sup>er</sup> février 2011  
le Maire,